



Demande d'assouplissement de la carte scolaire

Procédure de dérogation en lycée

Entrée en 2nde GT

A remettre au principal du collège
(qui conservera le dossier complet dans son établissement)
 accompagnée impérativement des pièces justificatives demandées
avant le 24 / 05 / 2024

NOM PRENOM NE(E) le / /

Adresse de l'élève :

Code Postal : Commune :

NOM ET PRENOM DU REPRESENTANT LEGAL 1 :

Adresse (si différente du domicile de l'élève) :

Tél. : Portable : E-mail :

NOM ET PRENOM DU REPRESENTANT LEGAL 2 :

Adresse (si différente) :

Tél. : Portable : E-mail :

COLLEGE FREQUENTE :

LYCEE DE SECTEUR :

LYCEE DEMANDE :

Motif de la demande	Pièces justificatives à joindre impérativement
1. ☐ Elève en situation de handicap	Copie de la notification de la MDPH
2. ☐ Elève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	Certificat médical du médecin traitant : ces documents sous pli confidentiel sont à transmettre au principal du collège d'origine pour transmission au médecin scolaire.
3. ☐ Elève boursier sur critères sociaux	Copie de la notification d'attribution de bourses ou copie du dernier avis d'imposition de la famille ou de chacun des parents
4. ☐ Elève dont un frère ou une sœur est scolarisé(e) dans l'établissement souhaité à la rentrée 2024	Copie du certificat de scolarité de l'année en cours
5. ☐ Elève dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité	Copie de justificatifs de domicile (taxe d'habitation, acte notarié...)
6. ☐ Elève devant suivre un parcours scolaire particulier	Copie d'admission dans un établissement lié par une convention avec le lycée demandé ou autre justificatif
7. ☐ Autre motif	Courrier explicatif succinct

Important : toutes les demandes de dérogation sont traitées par ordre de priorités des critères nationaux définis par le ministère de l'Education Nationale mentionnés ci-dessus et **dans la limite de la capacité d'accueil de l'établissement demandé**.
 Une suite favorable donnée à une demande de dérogation n'entraîne pas la prise en charge de la gratuité de transport scolaire par le Conseil Départemental.

TOUT DOSSIER INCOMPLET ET/OU HORS DELAI NE SERA PAS TRAITE

A, le 2024

Signature du représentant légal 1 :

Signature du représentant légal 2 :

Demande d'assouplissement de la carte scolaire.

Procédure de dérogation en lycée

NOTICE EXPLICATIVE

Entrée en 2nde GT (sans choix d'option spécifique)

Informations préalables importantes

- En parallèle de votre demande de dérogation, il est conseillé de vous inscrire dans le lycée de secteur.

Critères des demandes de dérogations

- Toutes les demandes de dérogation sont traitées par ordre de priorités des critères nationaux définis par le ministère de l'Education nationale mentionnés ci-dessous et par ordre de priorités fixées par le DASEN pour le motif Parcours Particuliers, **dans la limite de la capacité d'accueil de l'établissement demandé.**
- Vous pouvez cocher plusieurs critères et joindre impérativement les pièces justificatives selon les critères cochés.

Priorité	Critères	Pièces justificatives à joindre impérativement
1	Elève en situation de handicap	Copie de la notification de la MDPH
2	Elève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	Copie du certificat du médecin traitant : ces documents sont à transmettre au médecin scolaire de l'établissement
3	Elève boursier sur critères sociaux	Copie de la notification d'attribution de bourses ou dernier avis d'imposition de la famille ou de chacun des parents
4	Elève dont un frère ou une sœur est scolarisé(e) dans l'établissement souhaité à la rentrée 2024	Copie du certificat de scolarité de l'année scolaire en cours
5	Elève dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité	Copie de justificatifs de domicile (taxe d'habitation, acte notarié...)
6	Elève devant suivre un parcours scolaire particulier	Copie d'admission dans un établissement lié par une convention avec le lycée demandé ou autre justificatif
7	Autre motif	Courrier explicatif succinct

- La signature des deux responsables légaux, ayant l'autorité parentale, doit figurer **obligatoirement** sur le formulaire de demande de dérogation.
- En cas de désaccord sur le choix de l'établissement, les représentants légaux saisiront le juge aux affaires familiales afin de régler leur différend.
- Les demandes de dérogation pour une entrée en 2nde GT sont saisies dans AFFELNET puis conservées par l'établissement d'origine.

Résultats communiqués en même temps que les résultats de l'affectation.

ATTENTION : si le lycée notifié ne correspond pas à votre éventuelle demande de dérogation, c'est que celle-ci n'a pu vous être accordée faute de capacité disponible dans l'établissement souhaité. En cas de refus de la demande de dérogation, l'élève rejoindra son lycée de secteur où il aura été inscrit.

AUCUN RESULTAT NE VOUS SERA COMMUNIQUE PAR TELEPHONE

Informations sur les voies et délais de recours

Si vous estimez que la présente décision est contestable, vous pouvez former un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de la date de la lettre de notification.